

MOUVEMENT DEPARTEMENTAL 2009 – ELEMENTS DU BAREME

Critères de classement	Barème			
1) Priorités légales				
Bonification au titre du handicap	5 000 points			
Bonification accordée aux fonctionnaires qui exercent dans un quartier urbain où se posent des problèmes sociaux et de sécurité particulièrement difficiles	500 points			
2) Priorités réglementaires				
Bonifications liées à une mesure de carte scolaire ou à des réintégrations : Poste de même nature dans l'école ou de même option dans la circonscription (pour les postes de l'ASH) Poste de même nature dans la commune Poste de nature différente dans la commune Poste de même nature ou de nature différente dans des communes voisines de celle où a eu lieu la mesure de carte scolaire, en commençant par les communes les plus proches ou poste de même option dans toutes les autres circonscriptions du département selon la règle de "l'escargot " (pour les postes de l'ASH)	900 points 700 points 600 points 400 points			
3) Éléments de classement relatifs aux situations professionnelles et individuelles				
Situations professionnelles :				
- Ancienneté	Tableau d'attribution des points			
	Instituteurs	Professeurs des écoles		Points
		Classe normale	Hors classe	
	1 ^{er} échelon			20
	2 ^e échelon			22
	3 ^e échelon			24
	4 ^e échelon	3 ^e échelon		26
	5 ^e échelon	4 ^e échelon		28
	6 ^e échelon	5 ^e échelon		30
	7 ^e échelon			32
	8 ^e échelon	6 ^e échelon		34
	9 ^e échelon			36
	10 ^e échelon	7 ^e échelon	1 ^{er} échelon	38
	11 ^e échelon	8 ^e échelon	2 ^e échelon	40
		9 ^e échelon	3 ^e échelon	42
	10 ^e échelon	4 ^e échelon	44	
	11 ^e échelon	5 ^e échelon	46	
		6 ^e échelon	48	
		7 ^e échelon	50	

- <u>Points de stabilité pour une affectation à titre définitif sur poste d'adjoint :</u>	1 et 2 ans = 0 point 3 ans = 2 points 4 ans = 3 points 5 ans = 5 points 6 ans = 8 points 7 ans = 12 points
- <u>Points de stabilité pour une affectation à titre définitif sur poste d'adjoint en RRS ou RAR (cumulable avec bonification Plan violence)</u>	1 et 2 ans = 0 point 3 ans = 4 points 4 ans = 6 points 5 ans = 10 points 6 ans = 16 points 7 ans = 24 points
- <u>Points de stabilité pour une affectation à titre définitif sur poste de direction (cumulable avec bonification Plan violence)</u>	1 et 2 ans = 0 point 3 ans = 2 points 4 ans = 3 points 5 ans = 5 points 6 ans = 8 points 7 ans = 12 points
<u>ASH :</u> - Départs en stages ASH :	Liste principale = 150 points Liste supplémentaire = 100 points Candidats libres = 50 points
- Stagiaires occupant précédemment un poste spécialisé de l'option du CAPA SH préparé	900 points
Situations individuelles :	2 points par enfant dans la limite de 8 points

En cas d'égalité de barème, c'est l'ancienneté générale de services qui départage les enseignants.